

## Classe « 420 » - Avenant 2 Règlement sportif 2022/2023

### **OBJET :**

Cet avenant est consécutif :

- à l'adjonction récente par la 420 Sailing Class Association de médailles pour la catégorie U15
- à l'augmentation des quotas par la classe internationale
- au constat que la limitation de 25% du classement est incompatible avec une sélection dans la catégorie des plus de 30 ans

### **MODIFICATIONS AUX SELECTIONS sur N3 AU CHAMPIONNAT DU MONDE 2023 en Espagne**

- L'UNIQUEA accorde une place supplémentaire à 1 équipage U15, dans l'ordre du classement et sans limitation.
- L'UNIQUEA accorde une place supplémentaire aux catégories.: Masculin&Mixte, Féminine et U17(M&M ou F dans l'ordre du classement)
- Pour se sélectionner un équipage de la catégorie plus de 30 ans devra figurer dans les 70% des classés.

La délégation pourra donc comporter 19 équipages :

7 M&M (3 sur N3)

5 F (2 sur N3)

2 U17 M&M

2 U17 F

2 U17 M&M ou F (2 sur N3)

1 U15 (1 sur N3)

Le 7/05/2023



La secrétaire générale



Le président